

L'Europe des Services Bancaires et financiers

*Construire une Europe digitale compétitive, innovante et sans frontière intérieure,
dans la finance et les paiements*

24 mars 2022



**Keynote de Sébastien Raspiller,
chef du service du financement de l'économie,
Direction Générale du Trésor**

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de participer ce matin à ce forum co-organisé par Paris Europlace, Finance Innovation, et France Payments Forum et vous remercie pour votre invitation.

La France partage pleinement le souhait d'œuvrer à construire une Europe digitale compétitive et sans frontière, à la fois dans la finance et particulièrement pour les paiements.

Nous aspirons également à créer une Europe des paiements indépendante, performante et autonome. Dans le domaine des paiements l'objectif principal de la PFUE est ainsi de travailler sans relâche à la définition et à la mise en place effective du futur cadre de ce projet, pour pouvoir offrir aux acteurs de marché, le plus rapidement, un environnement propice à leurs activités. Et in fine de créer un futur des paiements sécurisé, efficace et abordable pour les citoyens européens.

Ce matin, et afin de donner quelques éléments de perspective avant l'ouverture des tables rondes, je souhaiterais redonner quelques éléments de perspective sur l'état du marché européen des paiements, ses enjeux et ses défis (1), préciser les objectifs que la France estime nécessaire de se fixer pour les prochaines années (2), avec un focus particulier sur nos objectifs de court terme dans le cadre de la PFUE (3).

1. **À l'heure où la France a pris la présidence du Conseil de l'Union Européenne, le secteur financier et des paiements continue de vivre de profondes transformations**, sous l'impulsion du développement technologique et de l'évolution du comportement des consommateurs. Cette tendance ne va avoir de cesse de s'accroître dans les années à venir. En effet, la crise liée à la Covid-19 n'a fait qu'accroître cette tendance et a certainement souligné l'importance de l'adaptabilité du secteur face à trois évolutions majeures.

1.1 D'abord, **les attentes de nos concitoyens sont d'autant plus grandes que les usages digitalisés se sont développés et ancrés dans leurs quotidiens**, particulièrement pour les paiements, depuis deux ans. Sans-contact, authentification forte, request-to-pay, monnaie électronique, paiements instantanés sont autant de nouveaux outils et usages.

1.2 Ensuite, **le contexte concurrentiel change radicalement, et il l'est déjà dans le domaine du paiement, avec l'émergence effective de nouveaux acteurs**, à la fois fournissant de nouveaux services de paiements, avec des structures nouvelles. Au développement des « fintechs » s'ajoute depuis quelques années la perspective d'une présence accrue des « bigtechs » dans le secteur financier et des paiements. Ces géants du numérique tentent de conquérir des pans entiers de la finance digitale et deviennent des acteurs incontournables du paiement, notamment sur smartphone. Ils bénéficient en cela d'effets de réseau importants, voire de capacités à limiter l'entrée de concurrents sur des marchés déjà conquis. L'utilisation des données et de services complémentaires fournis par de telles plateformes ainsi que l'importance des moyens technologiques et commerciaux dont ils disposent leur confèrent des avantages indéniables.

1.3 Enfin, **l'utilisation de technologies récentes booste le potentiel de la finance digitale et renouvelle les cas d'usages des paiements**. D'une part, le développement de l'intelligence artificielle renouvelle les perspectives d'analyse de données et ouvrent la voie à des utilisations massives et inédites des données. D'autre part, l'utilisation de la *blockchain* par de multiples acteurs est vectrice d'innovation dans le monde des paiements et des transactions financières. En témoigne en particulier l'intention de nombreux acteurs de développer des crypto-actifs promettant des valeurs stables, et qui pourraient être utilisés à des fins de paiement.

2 **Pour les années à venir, de ces transformations découlent des objectifs forts que nous souhaitons porter au niveau européen.**

2.1 **En premier lieu, nous nous devons collectivement, industriels de la finance, acteurs du monde des paiements et autorités publiques, d'assurer l'autonomie stratégique européenne**. Cette autonomie stratégique permettra d'augmenter nos capacités de

décision, d'innovation, tout en respectant les principes de la concurrence ouverte et libre.

- 2.2 Cette ambition passe par le soutien et la création de champions nationaux et européens de la finance digitale.** Nous sommes fiers de voir se développer de nombreux acteurs, et en France de voir l'émergence de licornes dans le monde des paiements. L'Europe doit être pleinement investie dans la compétition internationale dans ce domaine, les acteurs financiers majeurs américains investissant déjà massivement pour mobiliser l'innovation liée à la DLT notamment.
- 2.3 Cette ambition passe ainsi par l'adaptation ou la création d'un cadre réglementaire et de régulation à même d'assurer le développement d'un tissu économique et financier favorable à l'émergence de ces acteurs.**
- 2.4 Un système financier et de paiement innovant permettra d'assurer aux citoyens et aux entreprises européennes des solutions moins coûteuses, plus simples d'utilisation et adaptées à leurs besoins.** Son développement est une des conditions de la fluidité du financement de l'économie et de sa performance.
- 2.5 Dans le même temps, protéger le consommateur européen face aux risques induits par ces transformations profondes nous apparaît également primordial.** Il convient donc de trouver les subtils équilibres pour favoriser l'innovation tout en assurant un niveau de protection du consommateur, à la fois de ses droits ainsi que de ses données.

3 En effet, les risques liés à ces transformations sont grands.

- 3.1 En premier lieu, la numérisation en cours déclenche des effets secondaires potentiellement défavorables du point de vue de la sécurité et de la protection des consommateurs.** Le nombre croissant d'acteurs indépendants, parfois peu ou pas régulés, l'exposition accrue aux cyber menaces, les enjeux de protection et de localisation des données, l'adaptation des diligences de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme, sont autant de défis à relever.
- 3.2 S'agissant des paiements, le risque est grand de voir se développer des réseaux non interopérables de moyens de paiements, en silo, voire d'actifs de règlement privés fonctionnant en circuit fermé.**
- 3.3 À ces considérations s'ajoutent les enjeux liés au rôle stratégique des infrastructures financières,** notamment de paiement ; à cet égard il ne faut pas minorer les risques liés à un transfert de leur contrôle à des entreprises de pays tiers.
- 3.4 De plus, le développement des crypto-actifs utilisés à des fins de paiement,** bien que leur volume reste modeste par rapport aux marchés classiques, **montre un dynamisme manifeste qui porte son lot de risques,** notamment de développement de la masse monétaire hors du contrôle des banques centrales ou encore d'une unité de compte alternative aux monnaies européennes, voire une perte d'efficacité des politiques monétaires. Outre ces risques en termes de souveraineté monétaire et de stabilité financière, parfois systémique, ceci emporte des risques pour l'investisseur et le consommateur.

- 4 **C'est avec le souci de préserver l'innovation tout en ayant à l'esprit les risques inhérents à ces transformations que nous présidons le Conseil de l'Union Européenne, à la fois pour rendre innovant le monde des paiements en Europe et garantir un cadre accueillant et attractif pour ne rater aucune marche technologique.**
- 5 **S'agissant du volet paiement, comme vous le savez, la Commission a proposé une stratégie européenne ambitieuse en matière de paiements de détails, présentée il y a plus d'un an, qui a fait l'objet de conclusions adoptées par le Conseil en mars 2021.**
 - 5.1 **L'adoption de cette stratégie a ouvert un grand nombre de chantiers majeurs, notamment celui de rendre disponible pour l'ensemble des citoyens de l'Union des paiements instantanés.**
 - À cet égard, à très court terme, **nous continuons de soutenir le projet d'*European Payments Initiative*** qui doit permettre l'émergence d'une solution européenne de paiements. Il permettra à l'Europe d'accroître son autonomie stratégique en matière de paiements, et diminuera la dépendance envers certains grands schémas américains (Visa, Mastercard). Il assurera une sécurité accrue des données des consommateurs.
 - **Nous continuons de soutenir politiquement le projet, que nous jugeons indispensable pour l'avenir de l'Europe des paiements. Nous espérons des développements favorables en 2022 et que ce projet soit une réussite.**
 - 5.2 **Afin de renforcer le cadre existant sur les paiements instantanés, nous accueillons favorablement la volonté de la Commission de soumettre une proposition législative durant le deuxième semestre 2022.** Les États membres sont pleinement associés au niveau technique à cette initiative, ce que nous saluons.
 - 5.3 **De même, nous accueillons favorablement les réflexions portées par la Commission afin d'évaluer l'impact de la DSP2 et d'envisager une possible révision, afin de renforcer le potentiel d'innovation de l'Europe des paiements, tout en harmonisant le cadre juridique existant relatif aux paiements.** Ces réflexions permettront de tirer les premiers enseignements de l'Open Payment, pour déterminer des pistes d'amélioration de l'innovation financière en la matière, tout en adaptant notamment le cadre de l'authentification forte aux transformations du secteur.
- 6 **Concernant les crypto-actifs, l'émergence des *global stablecoins* comme nouvelles modalités de paiement fragilise l'ambition d'une Europe des paiements financièrement stable et indépendante. C'est pourquoi, le règlement MiCA, qui a fait l'objet d'un accord au Parlement et entre à présent dans une phase de trilogue, a pour but de déterminer ce qui est acceptable dans les initiatives et à éviter qu'un actif de règlement privé puisse s'imposer en substitution des monnaies.**
 - 6.1 **Pour la France, tel est bien l'objectif primordial, en faisant en sorte que les projets de *stablecoins* ne permettent pas à l'émetteur de procéder à de la création monétaire et à bénéficier de seigneurage privé, et que le consommateur soit protégé.**

6.2 Ce règlement garantira également la protection du consommateur grâce à des règles strictes pour assurer des droits de créance et de mise en gage, de protection des réserves et d'information des utilisateurs.

6.3 La finalisation de ce texte est une priorité de la PFUE, avec un calendrier ambitieux. Après une orientation générale du Conseil obtenue en novembre, et un accord du Parlement tout récemment, le texte fera l'objet d'un premier trilogue la semaine prochaine. Nous souhaitons avancer rapidement sur ce texte sous PFUE, afin de donner aux acteurs du marché la nécessaire visibilité dont ils ont besoin et d'assurer un développement plein et entier des acteurs de ce secteur en Europe.

7 Pour autant, MICA ne saurait constituer la seule réponse aux enjeux d'une Europe des paiements indépendante, et se double d'un volet offensif.

Nous travaillons activement à la création d'une monnaie digitale de banque centrale, qui permettra aux particuliers et aux entreprises d'effectuer leurs paiements de détail avec un euro numérique (i.e. en complément des espèces et des dépôts de banque centrale de gros).

7.1 À ce stade, l'euro numérique est conçu comme un moyen de paiement électronique public, avec un plafond de détention pour éviter de capter une trop grande partie des dépôts des banques commerciales surtout en période de crise.

7.2 Dans un contexte de déclin de l'usage des espèces, l'euro digital permettrait de maintenir un accès du public à de la monnaie de banque centrale. Il présente d'autres avantages indéniables pour des raisons géopolitiques et de maintien de l'attractivité de l'euro sur la scène internationale, afin de ne pas se laisser distancer par d'autres juridictions et initiatives privées et d'éviter de laisser les *global stablecoins* venir finalement couvrir des besoins non identifiés.

7.3 Pour autant, la création d'un euro numérique ne va pas sans risques. Nous examinons ceci avec la plus grande attention, afin de préserver la stabilité financière, la *privacy*. Nous sommes également soucieux que ce projet s'articule intelligemment avec les solutions et acteurs privés, qui auront un rôle clef à jouer dans la distribution d'un euro numérique.

7.4 Nous soutenons par ailleurs activement le volet *wholesale* de l'euro numérique, qui fait l'objet de travaux dédiés de la BCE. Les expérimentations de la Banque de France ont montré qu'un euro numérique de gros permettrait à la fois d'assurer à l'ensemble des acteurs bancaires un écosystème d'échanges entièrement tokenisé, en évitant des transactions sur DLT dans d'autres monnaies que l'euro, mais également de faciliter et développer les paiements transfrontaliers. **Le règlement dit « régime pilote » va créer un cadre favorable à l'innovation et à l'utilisation de la DLT pour certaines activités financières pour lesquelles cela n'était pas possible jusqu'à maintenant** (émission, échange, stockage de titres financiers sur *blockchain*), et crée légitimement des attentes fortes en matière de wholesale CBDC par les acteurs de marché, auxquelles il nous faudra répondre.

- 7.5 Nous encourageons l'ensemble des acteurs bancaires et du paiement à pleinement s'investir dans ce projet,** compte tenu des opportunités d'innovation fortes qui y sont liés.
- 8 S'agissant plus généralement de finance numérique, de nombreux autres projets de texte européen contribuent à offrir un cadre complet aux acteurs.** Le projet de Directive DORA ainsi que le Data Act ou le AI Act sont autant d'initiatives réglementaires à même de définir un cadre propice à l'innovation et respectueux du consommateur et de ses données. Il me paraît essentiel de développer un écosystème financier européen qui respecte nos valeurs et protège le consommateur.
- 8.1 Le texte DORA, actuellement en trilogie, permettra de minimiser les risques de cyber-attaques** en augmentation contre le secteur financier, ainsi que les incidents opérationnels de manière plus générale et les risques informatiques connexes sur le secteur financier.
- 8.2 Le Data act mettra en place un cadre transversal visant à faciliter l'accès et la réutilisation des données par les entreprises européennes.** Ce cadre transversal minimal sera précisé, dans le secteur financier, par un cadre sectoriel en cours d'élaboration. Le Data Act rentrera directement en résonance avec l'Open Payment et permettra de mieux réguler et d'encourager l'innovation dans le secteur.
- 8.3 Le IA Act permettra de répondre aux risques liés à certaines utilisations de cette technologie** émergente en créant un cadre juridique européen harmonisé afin de donner confiance aux utilisateurs dans les solutions basées sur l'IA, d'encourager les entreprises à développer ces solutions et d'empêcher la fragmentation du marché unique européen en raison de réglementations nationales divergentes en matière d'IA. Nous soutenons pleinement cette initiative.
- 8.4** Pour le secteur financier, il imposera de nouvelles exigences réglementaires aux entreprises de l'ensemble du secteur financier lorsqu'elles utilisent, fournissent, importent ou distribuent des logiciels pour l'identification biométrique, la gestion du capital humain ou l'évaluation du crédit des personnes. Le règlement en est aux premiers stades du processus législatif.

Vous l'avez compris, notre priorité durant la PFUE et les mois suivants est de mettre en place une réglementation financière adaptée aux nouvelles technologies et aux nouveaux usages pour garantir des équilibres entre protection du consommateur, création de champions européens et être un facteur de diffusion de l'innovation. En particulier, notre souhait est de rendre pleinement opérante la Retail Payments Strategy définie au niveau européen. Garantir une Europe des paiements moderne et innovante, indépendante et sécurisée est au cœur de notre ambition.

Je souhaiterais conclure mon intervention en rappelant que nous vivons dans un contexte de guerre en Europe qui a d'importantes conséquences sur l'Union, l'Ukraine continuant de subir l'agression de la Russie sur son sol. Je souhaitais remercier l'ensemble de l'écosystème

financier et des paiements pour la mise en place rapide des sanctions décidés à l'encontre de la Russie et d'encourager l'ensemble de ces acteurs à faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens dans l'Union.

Je vous souhaite à tous une excellente journée de débats.